

OKBABY SRL
Via del Lavoro 26
24060 TELGATE
ITALIE

RAPPORT D'ESSAI
N° LQ02761 / Q07528 /0
du 19/05/2009 délivré par le laboratoire de Lyon

Commande n° : /

Devis n° : 904162 BL

Echantillon(s): REHAUSSEUR POUF

Référence(s): REF. 833

Reçu(s) le: 09/04/2009

BL n° : /

Date de début des essais : 23/04/2009

Date de fin des essais : 05/05/2009



Responsable Technique de Secteur : secteur MONDE DE L' ENFANT
Catherine FOLLIN-ARBELET

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale
Il comporte 11 pages et 1 annexe

Ces résultats ne s'appliquent qu'à l'échantillon soumis au laboratoire, et tel qu'il est défini dans le présent document.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires POURQUERY pour les seuls essais couverts par l'accréditation.



LABORATOIRES POURQUERY
Siege Social

2, Espace Henry Vallée
69354 LYON Cedex 07
TEL. +33 (0)4 78 61 21 16
FAX. +33 (0)4 78 61 01 90
e-mail : labo@pourquery.fr

Agence


8, Rue SAINT-CLAUDE
75003 PARIS
TEL. +33 (0)1 42 78 34 98
FAX. +33 (0)1 42 78 48 96
metro : St-Sébastien Froissart



LABORATOIRES POURQUERY
HONG KONG LIMITED


UNIT C, 10/F, HANG CHEONG FACTORY BUILDING
N°1 WING MING STREET, KOWLOON
HONG KONG
TEL. 00 852 2548 9072
FAX. 00 852 2540 4764
lphk@pourquery-hk.com




	OKBABY SRL	Codification : EB07/001 Date de révision : 02/07/99 Indice de révision : 2a
	Rapport n° LQ02761 / Q07528 /0 Date de rapport : 19/05/2009	Laboratoire POURQUERY LYON

EXAMEN DE TYPE

1 - ECHANTILLON

ARTICLE / SAMPLE	
	
Référence / Reference :	Réf. 833
Désignation / Designation :	POUF
Description / Description :	Siège de bain / Bath support
Dimensions approximatives / Approximate dimensions (cm) : L x l x h 45 x 39 x 27	Poids / Weight : 1.2 kg
Echantillon / Sample : 1er / 1st	N° échantillon précédent / Previous sample n° : /
Origine / Origin : /	Age ou poids indiqué / Indicated age or weight : 15-36 mois/months
Emballage / Packaging : Carton / cardboard	Notice / Instruction sheet : Oui / yes

REFERENTIELS / STANDARD REFERENCE	
Fonctions / Functions :	Aide au bain de l'enfant, en position assise Child bath support, in sitting position
Documents normatifs : Reference standards	Réalisation d'un examen de type, établi à partir de : XP S54-048 (02/2006). Dispositif d'aide au bain à usage domestique EN 12790 (2009) : Transats NF D60-300-1 (02/2008) : Mobilier pour jeunes enfants – Exigences générales de sécurité Justification de la procédure d'examen de type : Aucune norme publiée au JORF, ne couvre la fonction "aide au bain" d'un tel produit. La fonction siège en outre, n'est pas non plus couverte. La procédure d'examen de type par conséquent doit être conduite pour vérifier la conformité de l'article aux exigences du décret auquel il est soumis. No standard published on French Journal Officiel (JORF), covers the use as a bath aid of this seat. The function as a seat on another hand, is also not covered. Therefore a type examination procedure had to be completed to assess the compliance of the above described product to the requirements of the relevant regulation
Réglementation / Regulation :	Décret 91-1292 du 21/12/1991 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des articles de puériculture. Decree 91-1292 dated 21/12/1991 relative to prevention of risks due to the use of child care articles

	OKBABY SRL	Codification : EB07/001 Date de révision : 02/07/99 Indice de révision : 2a
	Rapport n° LQ02761 / Q07528 /0 Date de rapport : 19/05/2009	Laboratoire POURQUERY LYON

2- RESULTATS

	ESSAIS	RESULTATS			COMMENTAIRES
		NA	S	NS	
2.1 - MATERIAUX					
	Les matériaux utilisés dans le dispositif d'aide au bain et accessibles à l'enfant doivent satisfaire aux exigences de la norme NF EN 71-3.		X		Voir Annexe
2.2 CONSTRUCTION					
2.2.1 Généralités					
	Le dispositif d'aide au bain doit être construit de façon à limiter tout risque de pincement, de coupure ou de blessure pour l'enfant et l'utilisateur.		X		
2.2.2 Petits éléments autres qu'autocollants					
	Pour empêcher toute ingestion ou inhalation d'objets de petites dimensions, les éléments pouvant être retirés dans la zone d'accès ne doivent pas entrer entièrement dans le cylindre pour petits éléments, sans être comprimés et quelle que soit leur orientation.		X		Eléments considérés : Pieds plastique / plastic feet
	Les éléments non détachables dans la zone d'accès, c'est-à-dire les pièces qui ne sont pas destinées à être démontées, doivent être conformes à l'une des exigences suivantes :				Eléments considérés : Logo OKBABY Ventouse / suction pad
	a) les éléments doivent être encastrés de façon à ne pas offrir de prise aux dents ou aux doigts de l'enfant ; ou		X		
	b) les éléments doivent être fixés à l'article de manière à ne pas pouvoir être détachés lorsqu'ils sont soumis aux essais de couple et de traction conduit selon les alinéas 4, 5, 6, et 7 du 8.4.2.1 de l'EN 71-1:2005, en utilisant les appareils décrits en 8.4.1.1 et 8.4.1.2 de l'EN 71-1:2005 ; ou		X		
	c) les éléments ayant été détachés lors de l'essai de traction conduit selon les alinéas 4, 5, 6, et 7 du 8.4.2.1 de l'EN 71-1:2005, en utilisant les appareils décrits en 8.4.1.1 et 8.4.1.2 de l'EN 71-1:2005, ne doivent pas entrer entièrement dans le cylindre pour petits éléments, sans être comprimés et quelle que soit leur orientation.	X			



OKBABY SRL

Codification : EB07/001
Date de révision : 02/07/99
Indice de révision : 2a

Rapport n° LQ02761 / Q07528 /0
Date de rapport : 19/05/2009

Laboratoire POURQUERY
LYON

	ESSAIS	RESULTATS			COMMENTAIRES
		NA	S	NS	
	Les pièces qui se sont détachées pendant les essais portant sur d'autres exigences, ne doivent pas entrer complètement à l'intérieur du cylindre pour petits éléments.		X		Eléments considérés : Absence / None
2.2.3	Autocollants				
	Lors de l'essai selon 5.3.2 de l'XPS54-048, il ne doit pas être possible de détacher ou de décoller manuellement tout ou partie des autocollants plastiques.		X		
2.2.4	Arêtes et coins				
	Toutes les arêtes vives et parties saillantes, et tous les coins accessibles (sans outil ni démontage) doivent être conçus de manière à limiter les risques de blessure. Tous les coins et arêtes accessibles doivent être conformes, soit aux exemples donnés Figure 4, soit, s'ils sont dus à une épaisseur de paroi inférieure à 4 mm, à l'une des exigences suivantes : être chanfreinés ou arrondis ; être repliés, enroulés ou spiralés conformément à la Figure 5 ; être protégés par un revêtement en matière plastique ou tout autre moyen adéquat comme représenté à la Figure 6. Leurs surfaces doivent être lisses et exemptes de bavures.		X		
2.2.5	Pincements				
	Pour éviter tout risque de pincement des doigts, le dispositif d'aide au bain ne doit présenter aucune ouverture, fente ou trou accessible entre parties rigides mobiles entre elles, dont les dimensions sont comprises entre 5 mm et 12 mm.		X		
2.2.6	Exigences dimensionnelles				
	La hauteur d'assise maximale pour être sur que les pieds de l'enfant touchent le fond de la baignoire doit être de 160 mm.		X		
2.2.7	Stabilité et adhérence				
	Lorsqu'une force horizontale de 150 N est appliquée pendant 10s sur le dispositif d'aide au bain, les ventouses ne doivent pas glisser ou se décoller lorsque celui-ci est chargé du cylindre de 9 kg et installé sur une plaque en verre.		X		
	Lorsque le dispositif de bain est utilisé comme un siège (les 4 ventouses sont couvertes par des pièces plastiques) et que l'essai est réalisé conformément au 5.12 du prEN12790:2009, le siège ne doit pas basculer.		X		


**OKBABY SRL**Codification : EB07/001
Date de révision : 02/07/99
Indice de révision : 2aRapport n° LQ02761 / Q07528 /0
Date de rapport : 19/05/2009Laboratoire POURQUERY
LYON

	ESSAIS	RESULTATS			COMMENTAIRES
		NA	S	NS	
2.2.8	Exigence spécifique aux fixations				Fixations : 4 ventouses indépendantes / 4 independent suction pads
	Lorsque des fixations, telles que des ventouses, existent, elles doivent répondre aux exigences suivantes :				
	Si le système de désolidarisation des fixations est dans le volume de protection (tel que défini en 3.3 ou 3.4), il doit y avoir au minimum 2 systèmes de désolidarisation indépendants ;	X			
	Les ventouses qui sont détachées lorsqu'elles sont soumises à l'essai 8.3 (essai de torsion) 8.4.2.1 (essai de traction) 8.5 (essai de chute) 8.7 (essai de choc) et 8.8 (essai de compression) ne doivent pas passer entièrement à travers le gabarit E quand elles sont essayées selon le paragraphe 8.32 de l'EN 71-1 :2005.	X			
2.2.9	Système de verrouillage des parties mobiles et/ou amovibles	X			


NA : Non applicable

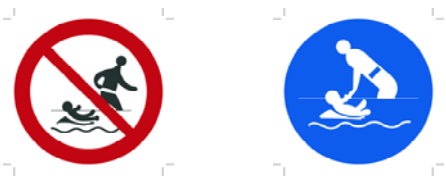
NS : Non satisfaisant


S : Satisfaisant

	OKBABY SRL	Codification : EB07/001 Date de révision : 02/07/99 Indice de révision : 2a
	Rapport n° LQ02761 / Q07528 /0 Date de rapport : 19/05/2009	Laboratoire POURQUERY LYON


FONCTION SIEGE				
ESSAIS SUIVANT CAHIER DES CHARGES LABORATOIRE BASE SUR LA NORME NF D 60-300-2 / TESTS ACCORDING TO LABORATORY SPECIFICATIONS BASED ON NF D 60-300-2 STANDARD	NA	S	NS	Commentaires / Comments
2.3 - EXIGENCES DE SECURITE				
2.3.1 - Essais de charge statique sur l'assise				
F = 400 N sur l'assise. 9 cycles de 30 secondes plus 1 cycle de 30 minutes.				
⇒ À l'issue de l'essai, l'article doit conserver ses fonctions et aucune dégradation pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur ne doit être constatée.		X		
2.3.2 - Essai de fatigue combiné sur l'assise et le dossier				
Fa = 200 N sur l'assise et Fd = 100 N sur le dossier 5 000 cycles de 2 secondes.				
⇒ À l'issue de l'essai, l'article doit conserver ses fonctions et aucune dégradation pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur ne doit être constatée.		X		
2.3.4 - Essai de solidité des accotoirs sous effort vertical				
F = 100 N sur l'accotoir. 10 cycles avec 10 secondes.				
⇒ À l'issue de l'essai, l'article doit conserver ses fonctions et aucune dégradation pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur ne doit être constatée.		X		
2.3.5 - Essai de choc vertical sur l'assise				
10 chutes libres, d'une hauteur de 50 mm, de l'impacteur à ressorts de 25 kg.				
⇒ À l'issue de l'essai, l'article doit conserver ses fonctions et aucune dégradation pouvant nuire à la sécurité de l'utilisateur ne doit être constatée.		X		

	OKBABY SRL	Codification : EB07/001 Date de révision : 02/07/99 Indice de révision : 2a
	Rapport n° LQ02761 / Q07528 /0 Date de rapport : 19/05/2009	Laboratoire POURQUERY LYON


2.4 Informations relatives au produit		NA	OUI	NON
2.4.1	Suivant l'XPS 54-048			
2.4.1.1	Généralités			
	Toutes les informations doivent être lisibles, compréhensibles, concises et hiérarchisées.		X	
	Les informations relatives au dispositif d'aide au bain doivent être fournies dans la langue officielle du pays dans lequel le dispositif est vendu.		X	
	Les mises en garde et avertissements doivent être mis en évidence.		X	
	Afin d'éviter toute confusion quant à la fonction du dispositif d'aide au bain, le terme "sécurité" ou tout autre terme mettant en avant une telle notion ne doit pas être employé.		X	
	Toutes les informations (textes et images) doivent faire apparaître explicitement que l'assistance d'un adulte est nécessaire. Par exemple, la représentation d'un enfant dans le dispositif d'aide au bain doit s'accompagner de la représentation d'un adulte qui le surveille.		X	
	Les visuels ne doivent pas être en contradiction avec les exigences incluses dans le présent document.		X	
2.4.1.2	Informations à l'achat			
	Pour permettre le choix de l'acheteur, les informations à l'achat doivent indiquer :			
	le pictogramme (voir 6.3.1). Ce pictogramme est constitué de deux ronds dans un rectangle blanc ;		X	
	le type de dispositif d'aide au bain (transat, matelas, anneau...) ;		X	
	la classe d'âge et de poids d'utilisation du dispositif d'aide au bain ;		X	
	une précision relative au support (par exemple : baignoire domestique, type de surface) ;		X	
	l'adresse du fabricant ou de l'importateur ;		X	
	éventuellement, les dimensions du dispositif.		X	
2.4.1.3	Marquages			
2.4.1.3.1	Marquage visible en position d'utilisation			
	Tout dispositif d'aide au bain doit comporter le pictogramme suivant, visible en position d'utilisation.		X	
				

	OKBABY SRL	Codification : EB07/001 Date de révision : 02/07/99 Indice de révision : 2a
	Rapport n° LQ02761 / Q07528 /0 Date de rapport : 19/05/2009	Laboratoire POURQUERY LYON


2.4 Informations relatives au produit		NA	OUI	NON
2.4.1.3.	Marquage dont l'emplacement est indifférent			
2				
	Un marquage doit être apposé sur le dispositif d'aide au bain, sur lequel doivent figurer de façon visible et indélébile les indications suivantes :			
	le nom ou la raison sociale ou la marque de commerce du fabricant, de l'importateur ou de l'organisme responsable de la vente ;		X	
	l'identification de l'article ;		X	
	la classe d'âge et de poids d'utilisation du dispositif d'aide au bain ;		X	
	le niveau d'eau ;		X	
	pour les dispositifs pour nourrissons en position allongée, le marquage suivant : "utilisation pour nourrissons de 0 à 3 mois" ,	X		
	pour les dispositifs d'aide au bain pour jeunes enfants de plus de 15 mois , l'avertissement suivant : « Ne pas utiliser pour des enfants de moins de 6 mois » ou un pictogramme.		X	
2.4.1.4	Notice d'emploi			
	La notice d'emploi doit comporter la mention suivante : « A lire attentivement et à conserver pour consultation ultérieure ».		X	
	La notice d'emploi doit comporter :			
	un procédé de montage s'il y a lieu ;		X	
	des instructions pour le positionnement correct de l'enfant dans le dispositif d'aide au bain, si nécessaire ;		X	
	des conditions d'utilisation et de bonnes pratiques du bain (température de l'eau (37 C), durée du bain recommandée (10 min), niveau d'eau maximum...) ; des conseils de sécurité et des mises en garde sur les dangers du bain (noyade, choc, chute) :		X	
	a) l'avertissement : « Toujours garder l'enfant à portée de main » éventuellement accompagné du pictogramme représenté en 6.3.1 ; Note : Une reproduction en deux couleurs est autorisée pour la notice uniquement.		X	
	b) pendant le bain de l'enfant :			
	rester dans la salle de bain ;		X	
	ne pas répondre au téléphone ;		X	
	ne pas ouvrir la porte quand quelqu'un sonne ;		X	
	si vous devez impérativement quitter la salle de bain, prenez votre enfant avec vous.		X	
	des instructions de lavage pour les parties textiles.	X		

	OKBABY SRL	Codification : EB07/001 Date de révision : 02/07/99 Indice de révision : 2a
	Rapport n° LQ02761 / Q07528 /0 Date de rapport : 19/05/2009	Laboratoire POURQUERY LYON

NOTICE JOINTE OU INTEGREE AU MARQUAGE DE L'ARTICLE / INSTRUCTIONS SHEET ENCLOSED OR INTEGRATED TO THE MARKING OF THE ARTICLE	NA	Oui	Non	Commentaires / Comments
§ 2.4.1 Suivant NF D 60-300-1				
Obligation du marquage lisible et indélébile en langue Française / Obligation of the legible and indelible marking in French language		X		
⇒ Nom du fabricant, de l'importateur, ou responsable de la première mise sur le marché / Name of the manufacturer, the importer, or responsible for the first launch on the market		X		
⇒ Mention « à monter soi-même » / si l'article nécessite d'être monté / if the article has to be mounted	X			
⇒ Appellation de l'article / Designation		X		
⇒ Référence de l'article / Article reference		X		
⇒ Charge maximale admissible sur l'assise exprimée en kg / Maximum admissible load on the seat in kg		X		
⇒ Mention " A partir de 3 ans"	X			
⇒ Dimensions de l'article emballé / Size of the packed article (cm)	X			
⇒ Dimensions de l'article plié / Size of the folded article (cm)	X			
⇒ Dimensions de l'article monté / Size of the mounted article (cm)		X		
⇒ Origine de fabrication / Manufacture origin		X		
⇒ N° lot de fabrication / N° manufacture set		X		
Composition des matériaux / Materials composition				
⇒ Armature / frame		X		
⇒ Textile / Fabric	X			
⇒ Revêtement (Type de finition : peinture, vernis, ...) / Coating (type of finish : paint, varnish, ...)	X			
Instructions de montage ou d'installation / Assembly or installation instructions				
⇒ Mention « Notice à conserver »		X		
⇒ Plan de montage si nécessaire / If necessary, assembling plan	X			
⇒ Avertissement sur les risques de cisaillement et de pincement en cours d'installation par un adulte/ Warning concerning shear and squeeze risks during the assembly by adult	X			
Instructions d'utilisation / Instructions for use				
⇒ Instructions pour le pliage et dépliage pour les produits pliables/ Instructions about folding and unfolding for the foldable products	X			
⇒ Mention "Positionner de manière stable sur un sol plan"		X		
⇒ Mention "A utiliser sous la surveillance d'un adulte"		X		
Instructions d'entretien et de stockage / Maintenance and storing instructions				
⇒ Conditions d'entretien / Maintenance conditions		X		<i>En présence de pictogrammes, le fabricant doit posséder un rapport de vérification.</i>
⇒ Conditions de stockage / Storing conditions		X		

	OKBABY SRL	Codification : EB07/001 Date de révision : 02/07/99 Indice de révision : 2a
	Rapport n° LQ02761 / Q07528 /0 Date de rapport : 19/05/2009	Laboratoire POURQUERY LYON

MARQUAGE SUR EMBALLAGE CARTON MARKING ON THE CARDBOARD PACKAGING	NA	Oui	Non	Commentaires / Comments
Obligation du marquage lisible et indélébile en langue Française / <i>Obligation of the legible and indelible marking in French language</i>		X		
Nom du fabricant, de l'importateur, ou responsable de la première mise sur le marché / <i>Name of the manufacturer, the importer, or responsible for the first launch on the market</i>		X		
Mention « à monter soi-même » si l'article nécessite d'être monté / <i>if the article has to be mounted</i>	X			
Origine de la fabrication (fabriqué en...) / <i>Manufacture origin (made in ...)</i>		X		
Dimensions de l'article plié / <i>Size of the folded article (cm)</i>	X			
Dimensions de l'article monté / <i>Size of the mounted article (cm)</i>		X		
Appellation de l'article / <i>Designation</i>		X		
Référence de l'article / <i>Article reference</i>		X		
Composition des matériaux / <i>Materials composition</i>				
⇒ Armature / <i>frame</i>		X		
⇒ Revêtement (Type de finition : peinture, vernis,...) / <i>Coating (type of finish : paint, varnish,...)</i>	X			
⇒ Textile / <i>Fabric</i>	X			
⇒ Couleurs de l'article / <i>Color of the article</i>	X			

	OKBABY SRL	Codification : EB07/001 Date de révision : 02/07/99 Indice de révision : 2a
	Rapport n° LQ02761 / Q07528 /0 Date de rapport : 19/05/2009	Laboratoire POURQUERY LYON

Décret 91-1292 JORF du 20 décembre 1991		NA	OUI	NON
	Marquage selon art 3 et 5 :			
	La mention « Conforme aux exigences de sécurité » doit être apposée par l'importateur ou le fabricant, de façon visible, lisible et indélébile, sur l'article de puériculture ou sur son emballage		X	
	La présentation de tout article de puériculture doit indiquer de façon visible, lisible et indélébile le nom ou la raison sociale ou la marque de commerce et l'adresse du fabricant ou de l'importateur, et comporter une mention permettant d'identifier le modèle .		X	
	L'adresse du fabricant ou de l'importateur peut ne figurer que sur l'emballage qui contient l'article de puériculture. Les autres indications doivent obligatoirement figurer sur l'article de puériculture.			

NA : non applicable

3 – CONCLUSION / CONCLUSION *

SATISFAISANT / SATISFACTORY

* La conclusion ne s'applique qu'aux Chapitres testés dans le présent rapport / *The conclusion only applies to the chapters tested in the present test report.*

VALIDITE DE L'EXAMEN DE TYPE VALIDITY OF TYPE EXAMINATION

Le présent examen de type tient compte des données officielles à la date d'émission du document :

- 1- Toute modification des référentiels ou réglementations appliqués invalide la procédure d'examen de type menée.
- 2- Toute modification du produit, de quelque nature qu'elle soit, devra entraîner une nouvelle demande d'examen de type.

This type-examination take into account official data available at the date of its emission

- 1- *any change in the standards or legislation used invalidates the type – examination process carried out*
- 2- *any change of the product, whatever it is, shall initiate a new demand of type – examination*

Il s'applique seulement au modèle testé soumis aux essais spécifiés dans le(s) présent(s) rapport(s) d'essais.

It applies only to the tested model submitted to the tests specified in the report(s) referenced above.

Il n'implique pas que l'organisme agréé a réalisé une surveillance ou un contrôle de fabrication.


It does not imply that the notified body has performed any surveillance or control of its manufacture

Outre nos rapports d'essais et synthèses de documents, le dossier technique doit comporter :

- 1- une description des moyens (tels que l'utilisation d'un protocole d'examen, d'une fiche technique) par lesquels le fabricant assure la conformité de la production aux normes applicables, et la conformité de sa production au modèle agréé
- 2- l'adresse des lieux de fabrication & d'entreposage
- 3- des renseignements détaillés concernant la conception et la fabrication

The technical documentation shall enclose test reports and document summary, as :

- 1- *full description of the means by which the manufacturer assures conformity of his production to relevant standards, as conformity of the production to the approved model (such as examination process, technical data sheet)*
- 2- *address of manufacturing and storing places*
- 3- *detailed informations on design and manufacturing process*

	OKBABY SRL	Codification : EB07/001 Date de révision : 02/07/99 Indice de révision : 2a
	Rapport n° LQ02761 / Q07528 /0 Date de rapport : 19/05/2009	Laboratoire POURQUERY LYON

ANNEXE EN71/3 / APPENDIX EN71/3

CARACTERISTIQUES CHIMIQUES (NF S 51-214) EN71-3 Mars 1995 CHEMICAL PROPERTIES (NF S 51-214) EN71-3 March 1995

DESIGNATION DE L'ECHANTILLON / SAMPLE

Réf. / Ref. : /

Composition / Composition : /

PRINCIPE / PRINCIPLE

Détermination Sb, As, Ba, Cd, Cr, Pb, Hg et Se solubles : extraction à l'acide chlorhydrique à 37°C (+/- 2°C), puis dosage par spectrométrie (plasma HF) et/ou absorption atomique.

Matériaux prévus au chapitre 2 de la norme NFS 51214 à l'exclusion :

- * des pâtes à modeler
- * des peintures aux doigts

Determination Sb, As, Ba, Cd, Cr, Pb, Hg et Se solubles : extraction by hydrochloric acid 37°C (+/- 2°C) and quality determination by spectrometry (plasma HF) and / or atomic absorption.

Provided materials to the chapter 2 of standard NF S 51-214 except :

- modeling clay
- finger paint

RESULTATS / RESULTS

Eléments / Parts		Couleurs / Colors										
1	Plastique / plastic	Blanc / white										
2	Plastique / plastic	Rose / pink										
3	Plastique / plastic	Bleu / blue										
4	Plastique / plastic	Vert / green										
5	Plastique / plastic	Bleu / blue										
6	Plastique / plastic	Orange / orange										
7	Plastique souple / supple plastic	Bleu / blue										
8	Plastique souple / supple plastic	Orange / orange										
9	Plastique souple / supple plastic	Vert / green										
10	Plastique peint / painted plastic	Blanc-rose / white-pink										
Eléments solubles Soluble parts	Teneurs admissibles	Prélèvements / Samplings										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Cadmium Cd	< 75	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10
Chrome Cr	< 60	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10
Baryum Ba	< 1000	< 50	< 50	< 50	< 50	< 50	< 50	< 50	< 50	< 50	< 50	< 50
Mercure Hg	< 60	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10
Arsenic As	< 25	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10	< 10
Sélénium Se	< 500	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25
Antimoine Sb	< 60	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15
Plomb Pb	< 90	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25	< 25

Valeurs exprimées en mg/kg de matériaux correspondant aux limites de sensibilité de la méthode utilisée.
 Values of materials-toys expressed in mg/kg to the sensitivity limits of the method used.